

**Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public** Arrêté permanent n° 1091456

**Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue Joseph CHOLET, à Nantes**

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté n°2014-680 du 5 décembre 2014 portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes à partir du 1er janvier 2015,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

### Arrête

Article 1. Circulation : - la rue Joseph Cholet est intégrée dans une zone de rencontre 20 Km/h.

- une signalisation stop est instaurée rue Joseph Cholet, à l'intersection avec le quai du Marquis d'Aiguillon (depuis le 29 janvier 1997).

- une signalisation interdisant de tourner à gauche est apposée rue Joseph Cholet, à l'intersection avec la rue Marcel Sembat.

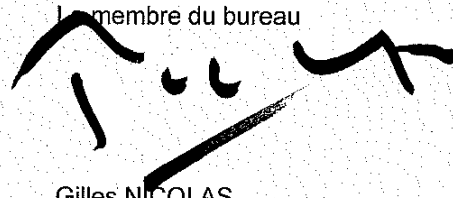
Article 2. Stationnement : - la rue Joseph Cholet est soumise au régime du stationnement payant.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro 1091456 du 17 juin 2019 est abrogé.

Fait à Nantes, le **01 JAN, 2024**

Pour la Présidente  
Le membre du bureau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles NICOLAS', written over a horizontal line.

Gilles NICOLAS